

# COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 25 octobre 2019

## Santé mentale : Un réseau de partenaires engagés dans la Nièvre

**La Nièvre dispose désormais d'un contrat territorial de santé mentale. L'aboutissement d'un large travail de concertation officialisé vendredi 25 octobre, à Nevers.**

« Garantir des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre de psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité » fait partie des grands axes de la feuille de route nationale « santé mentale et psychiatrie ».

Dans cet objectif, les acteurs concernés sont invités à se rassembler au sein de réseaux territoriaux de partenariats.

Dans la Nièvre, le contrat territorial de santé mentale a été signé le 25 octobre 2019 par Pierre Pribile, directeur général de l'ARS et par l'ensemble des pilotes des différentes actions retenues : centre hospitalier spécialisé Pierre Lôo, centre hospitalier de l'agglomération de Nevers, clinique du Tremblay, mais aussi associations et structures telles que le Fil d'Ariane, APIAS\* ou Cap Emploi.

Tous les acteurs du champ de la santé mentale, la préfecture de la Nièvre, les élus, les usagers ont été associés aux choix stratégiques et aux travaux d'élaboration de ce projet territorial.

Les réunions de travail ont mobilisé près d'une quarantaine de partenaires autour d'un plan d'actions établi à partir d'un diagnostic partagé.

Ce diagnostic a permis d'identifier plusieurs points de rupture comme des difficultés dans la prise en charge des enfants de plus de 8 ans, un manque de formation des professionnels, un passage difficile de la psychiatrie adulte vers les EPHAD. Les constats ont encore porté sur les aidants, en souffrance psychique et parfois isolés, un défaut de lisibilité sur les missions des structures, ou des difficultés de repérage des personnes en situation de vulnérabilité ...

### **Equipes mobiles, soutien aux aidants...**

Le plan d'actions formalisé dans le contrat signé le 25 octobre énonce 7 grands types d'actions :

- **Développer et renforcer les équipes mobiles** : création de l'équipe mobile Unité Rapide d'Intervention et Crise pour les Adolescents de la Nièvre (URICAN) et renforcement de l'articulation entre les équipes mobiles existantes (Maison des adolescents, CHS Pierre Lôo) ;
- **Organiser la prise en charge de jour des 8-18 ans** (places en hôpital de jour pour les 11-18 ans, réflexion sur la création d'un accueil familial thérapeutique) ;
- **Renforcer la formation des professionnels, des aidants et familles** ;
- **Soutenir et accompagner ces aidants** : points relai/écoute et développement de groupes d'entraide mutuelle (GEM) sur le Morvan et Cosne-Cours-sur-Loire ;

**-Articuler/coordonner les secteurs sanitaire, médico-social, social** (conventions partenariales et protocoles pluri professionnels...);

**-Accompagner les personnes en situation de handicap à l'insertion sociale, professionnelle, dans une approche inclusive ;**

**-Mieux prendre en charge le suicide** : mise en place de Vigilans, dispositif de soins visant à prévenir la récurrence dans un département où la mortalité par suicide s'établit à 210 décès pour 100 000 habitants, contre 190 à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté.

Le contrat territorial de santé mentale est donc un engagement visant à coordonner tous les efforts en vue de contribuer à la réalisation d'actions identifiées et partagées par les acteurs au service de la psychiatrie et de la santé mentale dans la Nièvre, à les faire vivre dans la durée et à les faire évoluer au regard des enjeux et des besoins des usagers.

\*APIAS : Association pour l'insertion et l'accompagnement social.

— Contact Presse :  
— Lauranne Cournault  
— Tél. : 03 80 41 99 94

ARS Bourgogne-Franche-Comté  
Le Diapason, 2 Place des Savoirs, CS 73535, 21035 Dijon cedex  
Tél. : 0808 807 107 - Site : [www.ars.bourgogne-franche-comte.sante.fr](http://www.ars.bourgogne-franche-comte.sante.fr)